



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code de la route

Question écrite n° 22229

Texte de la question

Le Gouvernement entend simplifier et clarifier les procédures actuelles de sanction des infractions au code de la route. Un projet de loi serait en préparation. M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui indiquer les modalités qu'il souhaite dans ce cadre, mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

La réponse à la précédente question posée sur le même sujet par l'honorable parlementaire le 9 mars 1998 sous le n° 11249, et publiée le 3 août 1998, reste d'actualité. Le Gouvernement envisage toujours d'intégrer la mesure de simplification administrative des procédures de sanctions des infractions au code de la route dans un prochain projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22229

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6500

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4737